

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 31/03/2025</p> <p>Membres :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">En exercice</td><td style="padding: 2px; text-align: center;">18</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents :</td><td style="padding: 2px; text-align: center;">15</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants :</td><td style="padding: 2px; text-align: center;">17</td></tr> </table> <p>Date d'affichage : 08/04/2025</p> <p>Date de publication : 08/04/2025</p>	En exercice	18	Présents :	15	Votants :	17	<p>Le 07 avril 2025 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON</p> <p>Absent : Daniel BORDES</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY</p>
En exercice	18						
Présents :	15						
Votants :	17						

DÉLIBÉRATION N° 2025-35

OBJET : Candidature au label « Ici bébé lit »

Le Département de la Gironde est engagé dans une politique ambitieuse de promotion de la lecture publique qui prend corps au travers des missions dévolues à sa bibliothèque départementale « biblio.gironde ». Il porte une attention particulière à l'installation d'une relation privilégiée de l'enfant, dès son plus jeune âge, à l'univers des livres, facteur important de son développement sensible, cognitif, de la structuration de son imaginaire, de sa « santé culturelle », de sa façon de devenir et d'être au monde : « lire, c'est bon pour les bébés ».

En complément des dispositifs déjà engagés par biblio.gironde (achat de collections, formations avec des intervenants spécialisés, accompagnement de projets, dispositifs scénographiés, sélections annuelles « toupetikili » publiées et diffusées par le Département...), il est proposé aux bibliothèques du réseau partenaire l'obtention d'un label « ici bébé lit » ayant pour vocation :

- de permettre une identification physique (logo « ici bébé lit ») et numérique (cartographie spécifique) des bibliothèques proposant un accueil de qualité pour les enfants de 0-3 ans et leurs accompagnants(es),
- de faire bénéficier les structures labellisées d'une visibilité affirmée pour les populations et institutions œuvrant dans le domaine de la petite enfance,
- de dynamiser l'émergence de projets dans les bibliothèques ne disposant pas d'espaces et services dédiés,
- d'accompagner la montée en compétences des bibliothécaires du réseau partenaire biblio.gironde dans l'accueil des tout-petits et de leurs accompagnants(es).

Quels sont les critères requis pour obtenir le label ?

- disposer d'un espace (temporaire ou permanent) identifié et adapté à l'accueil des tout-petits et de leurs accompagnants
- proposer des collections variées et adaptées à l'univers du tout-petit
- offrir un mobilier et du matériel spécifiques
- prévoir de suivre ou avoir suivi des formations relatives à l'accueil du tout-petit, à son éveil et à son rapport au livre
- s'engager dans la définition d'un programme et des modalités de fonctionnement de cet espace

Le Département s'engage, via biblio.gironde :

- à accompagner techniquement les bibliothèques souhaitant obtenir le label
- à accompagner financièrement les bibliothèques souhaitant installer un espace "ici bébé lit"
- à doter les bibliothèques labellisées des sélections "toupetikili"
- à inscrire dans son programme annuel des sessions de formation relatives à l'accueil des 0-3 ans et à leur relation à l'univers du livre
- à doter les bibliothèques labellisées d'une communication et signalétique "ici bébé lit" et à les répertorier sur une cartographie

La subvention accordée ne peut porter que sur des dépenses d'investissement, à hauteur de 50 % d'un plafond de 2 000 €, soit une aide de 1 000 € maximum et 500 € minimum.

La Collectivité s'engage :

- à réaliser dans l'année, à partir de la date de signature de la convention, le projet tel que décrit dans le dossier
- à doter sa bibliothèque de tous les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du projet
- à faire figurer sur tous les supports de communication liés au projet le logo "ici bébé lit" et le rendre visible dans sa bibliothèque
- à établir et transmettre un bilan annuel à l'issue du projet
- à permettre aux bibliothécaires de participer dans l'année à des formations sur l'accueil des tout-petits en bibliothèque

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de candidater à l'appel à labellisation 2025-2026 « Ici bébé lit » lancé par le Département de la Gironde
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile dans le cadre de la constitution du dossier

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

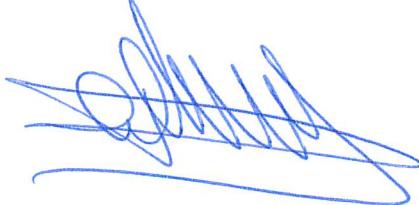
En mairie, le 07 avril 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY